



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 16 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2024-2025)

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2024-2025.



## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2024-2025)

### *Résumé*

Face aux problèmes que posent actuellement les changements climatiques, les tensions géopolitiques, les aléas de la conjoncture économique et l'accélération du rythme de l'innovation technologique, la Commission économique pour l'Europe (CEE) n'a cessé de soutenir ses États membres dans leur quête de développement durable. On trouvera dans le présent rapport un résumé des activités entreprises dans le cadre des sous-programmes de la CEE au cours de l'année considérée, ainsi qu'un aperçu de la manière dont les travaux normatifs et politiques et les efforts de coopération technique de la Commission continue d'avoir un impact sur les défis partagés et communs propres à la région. Grâce au travail normatif et technique de la CEE, la coopération dans le domaine de l'eau, l'économie circulaire, l'égalité des genres et la mobilité sûre ont progressé, et les partenariats régionaux et intersectoriels sont restés essentiels pour obtenir des résultats sur le terrain. Pour remédier aux difficultés posées par le financement durable, la CEE a facilité les partenariats et piloté des projets d'investissement dans des secteurs clés, tels que l'énergie et les transports, et dans le domaine de la résilience climatique. Dans le cadre de ses efforts continus pour promouvoir la prise de décision fondée sur des données et la cohérence réglementaire, la CEE a fourni à ses États membres des outils et des méthodologies exploitables à l'appui de l'élaboration des politiques. Pris ensemble, ces efforts traduisent l'engagement de la CEE à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en mobilisant les connaissances, les partenariats et l'innovation au service d'un avenir plus durable et plus résilient pour toutes et tous. Le présent rapport met à l'honneur l'action locale menée pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que l'intérêt que présentent toutes les dimensions de la durabilité pour les communautés locales, y compris dans les villes. Les partenariats collaboratifs associant un large éventail d'acteurs continuent de jouer un rôle important en contribuant à la bonne exécution de la mission de la CEE et à la progression de la réalisation des objectifs de développement durable.

## I. Introduction

1. Les tensions géopolitiques, la multiplicité des crises et une série de chocs économiques, sociaux et environnementaux ont entravé l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Lors du Sommet de l'avenir en 2024, les États Membres ont réaffirmé leur engagement politique envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Pacte pour l'avenir adopté à l'issue du Sommet a donné un nouvel souffle à l'accélération de la réalisation des objectifs et à la recherche de réponses politiques plus efficaces et innovantes aux défis actuels, y compris au niveau régional.

2. Pour faire face aux pressions environnementales tout en favorisant le dynamisme économique et en renforçant l'inclusion sociale, il faut opérer des changements dans les secteurs clés, notamment ceux des transports et de l'énergie. Les cadres multilatéraux sont essentiels à la préservation de l'environnement et à la gestion efficace des ressources naturelles. En outre, il est primordial de prendre des mesures à tous les niveaux de gouvernance, y compris au niveau local et infranational, pour répondre aux préoccupations de tous les groupes de population en matière de durabilité.

3. La Commission a continué d'aider ses États membres à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans ses différents domaines d'activité, dans une conjoncture qui reste difficile. Elle continue de mettre à jour les cadres normatifs et les orientations générales existants et d'en élaborer de nouveaux, ainsi que de promouvoir la coopération régionale et transfrontalière pour mieux aborder les problèmes et agir en fonction de l'évolution du contexte, compte tenu notamment de la rapidité des changements technologiques. Dans une région diversifiée, il est essentiel de faciliter la coopération technique si l'on veut garantir une progression globale qui ne laisse personne de côté, en promouvant l'application des produits normatifs et politiques dans tous les pays.

## II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

4. L'engagement à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 reste fort au lendemain du Sommet de l'avenir ; cependant, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable demeurent insuffisants. Ces dernières années, la région de la CEE a été secouée par la guerre contre l'Ukraine, la crise énergétique et l'inflation galopante. Il ressort du rapport de 2025 établi par la CEE sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable que la région prend de plus en plus de retard<sup>1</sup>. Cette récente évaluation, dans laquelle de nouvelles données sont venues compléter celles déjà disponibles, met en évidence une nouvelle détérioration des résultats, avec toutefois quelques évolutions positives.

5. Dans le cadre du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenu à Genève, les 2 et 3 avril 2025, les participants ont relevé que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable étaient insuffisants dans un contexte de multiplicité des crises et d'un ralentissement de la croissance économique. Un appel urgent a été lancé en vue de renouveler l'engagement et l'action en faveur du Programme 2030, en faisant fond sur l'élan donné par le Pacte pour l'avenir

---

<sup>1</sup> *Sustainable Development in the UNECE Region in 2025: More Data, Persistent Challenges* (publication des Nations Unies, 2025).

récemment adopté, sachant que le système des Nations Unies lui-même traversait aussi des moments difficiles et qu'il était sommé d'engager des réformes. Les moyens de mise en œuvre, en particulier le financement, ont été évoqués dans le contexte des débats relatifs à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendront prochainement.

6. Si les tendances actuelles se confirment, la région n'atteindra que 21 des cibles rattachées aux objectifs de développement durable d'ici à 2030, soit seulement 17 % des cibles mesurables, alors qu'elle en avait atteint 26 en 2022. Pour 84 cibles, les progrès doivent être accélérés. On recense désormais 20 cibles nécessitant une inversion de l'évolution, contre 15 en 2022. La disponibilité des données s'améliore, le nombre de cibles pouvant être mesurées étant passé de 105 à 125 au cours des trois dernières années.

7. Dans le cadre de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), la région de la CEE doit atteindre des objectifs de réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que de la mortalité due aux maladies non transmissibles. Il faut accélérer les progrès pour toutes les autres cibles en matière de santé et de bien-être. Les progrès restent lents en ce qui concerne la lutte contre la discrimination et la représentation des femmes dans la vie économique et politique. La technologie au service de l'autonomisation des femmes est le seul objectif lié au genre qui soit en bonne voie (dans le cadre de l'objectif 5). La région a renoué avec la croissance économique (objectif 8), et des stratégies spécifiques pour l'emploi des jeunes sont en cours de mise en œuvre ; il faut toutefois accélérer les progrès pour les autres cibles en matière de travail décent et de croissance économique. En ce qui concerne les objectifs 12 à 15, portant sur le climat et l'environnement, la région n'est en passe d'atteindre que deux cibles ; pour six des cibles associées à ces objectifs, l'évolution doit être inversée.

8. La durabilité environnementale, la gestion des ressources naturelles et la résistance aux changements climatiques restent des enjeux majeurs dans la région. Aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CEE codirige une coalition thématique interinstitutions sur l'environnement et les changements climatiques, qui regroupe 17 entités des Nations Unies et qui a pour mission d'aider les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à s'attaquer à des problèmes émergents nécessitant des réponses multidimensionnelles. La coalition prodigue à la fois des conseils ciblés au niveau national et des orientations plus larges au niveau régional, sur demande. Par exemple, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, la coalition a cartographié des points d'entrée potentiels pour des actions conjointes au niveau national et sous-régional dans des cadres complexes de coopération dans le domaine de l'eau qui limitent le développement économique et l'adaptation au climat dans les sous-régions de l'Asie centrale et du Caucase du Sud.

9. Par ses études de la performance environnementale, la CEE répond aux demandes d'aide présentés par des pays pour aligner le développement économique, y compris les transitions vertes, sur des objectifs en constante évolution liés à l'environnement et à la durabilité. L'Azerbaïdjan et le Kirghizstan ont lancé leur troisième étude à la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bakou. La CEE a également publié la deuxième étude de la performance environnementale sur l'Arménie et la première sur la Mauritanie, chaque étude étant conçue pour formuler des recommandations politiques qui répondent aux priorités fixées par chaque pays. Les quatrièmes études du Monténégro et du Tadjikistan sont en cours d'élaboration en vue de leur publication. Le rapport du Monténégro comprend un chapitre novateur qui explore le

lien entre l'énergie, la pollution atmosphérique et la protection de la santé dans le pays.

10. En réponse aux préoccupations croissantes concernant la pollution atmosphérique, les Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont réalisé des progrès considérables dans la révision du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique afin de rehausser l'ambition des objectifs qui y sont énoncés. En particulier, les Parties se sont montrées très favorables à l'intégration dans le Protocole révisé d'engagements concernant le méthane, qui contribue de manière importante à la formation d'ozone troposphérique. Les efforts sont axés sur la mise à jour des objectifs de réduction des émissions, la promotion de solutions pour améliorer la qualité de l'air qui soient d'un bon rapport coût-efficacité, l'amélioration des annexes techniques et la question de l'adoption plus large par les non-Parties. L'assistance technique visant à améliorer l'inventaire des émissions (en Arménie, en Géorgie et au Monténégro) ou à réduire la pollution (en Géorgie) a contribué aux initiatives nationales en faveur de la qualité de l'air.

11. Les pénuries d'eau et les inondations ont gagné en fréquence et en gravité, ce qui emporte des effets dévastateurs. Dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, des progrès considérables ont été faits pour lutter contre ces phénomènes grâce à un cadre juridique solide, au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à la surveillance systématique. Face à l'escalade des défis climatiques, de nouvelles Parties, telles que la Côte d'Ivoire, la Zambie et le Zimbabwe, ont adhéré à la Convention afin d'améliorer leur gouvernance de l'eau. Dans le cadre de la Convention, la CEE a aidé les pays riverains du bassin fluvial du Prut (République de Moldova, Roumanie et Ukraine), du bassin du Luapula (République démocratique du Congo et Zambie) et du bassin aquifère sénégal-mauritanien (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal) à renforcer la coopération par la voie d'accords et d'autres arrangements afin de s'assurer que la gestion des ressources partagées résiste aux changements climatiques.

12. Ces efforts sont particulièrement importants au vu des résultats du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, qui portait sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, publié conjointement par la CEE et l'UNESCO en octobre 2024. Le rapport met en évidence les graves lacunes dans la réalisation de l'objectif 6 et la lenteur des progrès accomplis. Seuls 28 % des pays partageant des eaux ont mis en place des arrangements pour cogérer la plupart de leurs eaux communes ; si la tendance actuelle se poursuit, à peine un tiers de ces pays auront mis en place des dispositifs efficaces d'ici à 2030. Selon le rapport, la coopération est indispensable pour atténuer les effets du dérèglement climatique. Dans le rapport, il est demandé que plus d'efforts soient faits à cet égard, étant donné que des stratégies d'adaptation concrètes existent pour seulement 14 % des bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers. Seule la moitié d'entre eux disposent de systèmes d'alarme coordonnés pour les inondations et 30 % seulement de ces bassins comptent avec des systèmes d'alarme en cas de sécheresses.

13. L'accès à l'eau et l'assainissement sont des droits humains, mais les inégalités d'accès persistent dans la région de la CEE en raison de facteurs tels que le revenu, la situation géographique, le genre, le handicap et le statut juridique. Dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, des travaux importants ont été menés afin de cerner les inégalités et d'en venir à bout. Face aux risques croissants liés aux extrêmes climatiques et à l'imminence de nouvelles pandémies mondiales, l'Outil d'évaluation 2.0 concernant l'équité en matière d'accès (« Equitable Access

Score-card 2.0 »), lancé en décembre 2024, s'attaque aux inégalités persistantes et émergentes en matière d'eau et d'assainissement. Il aide les gouvernements à intégrer l'équité dans la planification, le suivi et la budgétisation.

14. La transition énergétique s'accompagne de risques industriels croissants, qu'il s'agisse d'accidents dans l'extraction et le traitement de matières premières critiques ou de dangers liés aux systèmes de stockage de l'hydrogène et des batteries. Une enquête menée dans le cadre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels en mars 2024 a révélé des lacunes importantes. Par exemple, 68 % des pays sont préoccupés par la mise à niveau réglementaire des technologies émergentes et environ 75 % ont déclaré qu'ils n'étaient que modérément préparés à faire face aux nouveaux risques, soulignant le manque d'expertise et de connaissances, ainsi que l'absence de documents de base sur l'évaluation des dangers et des risques. En réponse, le secrétariat de la Convention a décidé en novembre 2024 d'ouvrir un axe de travail dédié pour soutenir les pays dans le renforcement des connaissances, l'amélioration de la législation, l'évaluation des risques et la préparation aux situations d'urgence.

15. Les transports intérieurs continuent de contribuer de manière importante aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le secteur étant responsable d'environ 23 % des émissions annuelles, le transport routier représentant à lui seul 69 % de ces émissions. La demande de transport routier devant augmenter considérablement d'ici à 2050, il est urgent de prendre des mesures pour faire la transition vers une mobilité à faible émission de carbone. En février 2024, le Comité des transports intérieurs de la CEE a adopté la Stratégie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs, qui fixe un objectif de neutralité carbone dans le secteur d'ici à 2050. Les efforts de mise en œuvre en 2024-2025 sont axés sur les points suivants : donner la priorité aux transports publics, au vélo et à la marche ; promouvoir les véhicules à émission zéro et des réseaux à haut rendement énergétique ; intégrer des principes de l'économie circulaire et des carburants durables.

16. Dans le cadre des activités de transport ferroviaire menées par la CEE, les objectifs de développement durable ont progressé grâce à l'amélioration des opérations de fret international et à l'appui apporté au transfert modal. La Convention relative au contrat de transport ferroviaire international de marchandises, ouverte à la signature en 2023, a introduit un cadre juridique harmonisé pour le fret ferroviaire international, dans le but de rationaliser les régimes de responsabilité et la documentation.

17. Les travaux de la CEE sur les statistiques des transports étayent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à l'amélioration des méthodologies et des outils de données. Le Groupe de travail des statistiques des transports a fait progresser la collecte de données sur le transport de passagers et de marchandises, y compris de nouveaux indicateurs de fréquentation des transports ferroviaires urbains, qui fournissent des informations plus détaillées sur l'utilisation du réseau ferroviaire urbain, comme le montre l'exemple de la Türkiye. Le lancement du microsite sur les objectifs de développement durable relatifs aux transports et l'initiative commune sur les données relatives aux transports ont amélioré l'accès aux données et aux outils de suivi des cibles liées aux transports.

18. Les activités de navigation intérieure menées par la CEE ont contribué à la durabilité économique et environnementale. Des mises à jour ont été apportées à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale et aux exigences harmonisées pour les navires. La CEE a également fait avancer les travaux sur l'automatisation, la transition numérique et la navigation de plaisance, en

s'alignant sur les objectifs plus larges de résilience climatique et d'inclusion économique.

19. Dans le domaine du transport intermodal et de la logistique, la CEE a appuyé le transfert modal et la transformation numérique. Les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ont permis de renforcer l'efficacité intermodale. Le *Manuel sur la transformation numérique et l'automatisation du transport intermodal de marchandises*, qui propose des conseils pratiques tout en mettant l'accent sur une approche axée sur l'humain, a été publié en janvier 2025.

20. Malgré les efforts déployés au niveau mondial, le nombre de victimes de la route reste élevé, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La CEE a intensifié ses initiatives en matière de sécurité routière sous la houlette du Forum mondial de la sécurité routière et du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. Le Forum mondial a fait avancer les travaux sur l'intégration des nouvelles technologies dans les règles de circulation, la révision des conventions ainsi que l'examen des permis numériques et de la formation des conducteurs. Le Forum mondial a adopté de nouvelles réglementations sur les systèmes de retenue pour enfants, les rappels de port de la ceinture de sécurité et les systèmes de sécurité des véhicules, et a commencé à travailler sur la réglementation de l'exportation et de l'importation de véhicules d'occasion plus sûrs et plus propres.

21. La Commission a également continué d'appuyer la dématérialisation des documents de transport routier. Le Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'eCMR a progressé pour assurer l'équivalence juridique entre les lettres de voiture électroniques et les lettres de voiture papier. Parallèlement, les efforts déployés dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ont fait progresser la promotion du cyclisme grâce à l'élaboration d'un guide sur les réseaux cyclistes nationaux et à des définitions harmonisées des infrastructures pour cyclistes afin de favoriser une mise en œuvre sûre et cohérente dans l'ensemble de la région.

22. Dans le contexte de la résilience climatique, la CEE a évalué l'exposition des systèmes de transport aux conditions météorologiques extrêmes. Des cartes d'exposition ont été dessinées et mises à disposition par l'Observatoire international des infrastructures de transport, afin de soutenir la planification de l'adaptation au niveau des réseaux. Des cadres complémentaires ont été publiés concernant les simulations de crise dans les systèmes de transport et la mise en place de voies d'adaptation pour gérer l'incertitude à long terme.

23. L'idée des corridors est restée une priorité, en particulier le corridor transcasprien et le corridor Almaty-Téhéran-Istanbul. Les pays ont progressé dans la collecte de données ferroviaires, la dématérialisation de la documentation et la résilience climatique. À l'issue d'une table ronde ministérielle organisée lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un communiqué a été adopté pour donner la priorité aux investissements dans les infrastructures, à la transformation numérique et à la logistique durable, en particulier par des partenariats public-privé et un financement multilatéral.

24. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a soutenu des initiatives intersectorielles, y compris la création d'une Équipe spéciale informelle de la mobilité électrique chargée d'examiner ces questions au cours de la période 2024-2026. L'Équipe spéciale informelle promeut le déploiement et l'infrastructure des véhicules électriques, tout en encourageant l'harmonisation des réglementations et l'intégration des énergies propres. Le Groupe de travail a également avancé dans l'intégration des émissions imputables aux

transports intérieurs dans les contributions déterminées au niveau national prévues dans l'Accord de Paris et s'est attelé à élaborer un modèle de rapport normalisé.

25. Les efforts de décarbonisation dans la région de la CEE continuent de progresser : une part toujours plus importante des sources d'énergie renouvelables est intégrée aux systèmes nationaux. Néanmoins, les progrès restent insuffisants pour atteindre les objectifs énergétiques fixés, en particulier dans des régions telles que l'Asie centrale. Des cadres de planification stratégique à long terme peuvent guider les efforts nationaux de transformation des systèmes énergétiques tout en garantissant un coût abordable, la durabilité et la sécurité.

26. La transition vers des systèmes énergétiques durables dépend fortement de leviers favorables. La CEE a appuyé la conception de mécanismes de financement novateur, tels que le Mécanisme de financement vert en Macédoine du Nord, mis en place avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de l'Organisation internationale pour les migrations afin d'aider les petites entreprises et les ménages mal desservis à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La CEE a également promu le passage au numérique par son *Recueil d'études de cas sur la transformation numérique dans le domaine de l'énergie dans la région de la CEE*, et a défendu la mobilité électrique durable par des travaux sur l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et l'intégration des considérations relatives à la mobilité électrique dans les systèmes énergétiques. Ces initiatives montrent comment la collaboration intersectorielle et la planification intégrée peuvent stimuler le progrès et réduire les écarts de mise en œuvre.

27. Il faut agir plus pour atteindre l'objectif 12 (établir des modes de consommation et de production durables) ; à cette fin, la CEE a continué d'apporter son soutien en matière d'économie circulaire. Il est de plus en plus communément admis que la circularité fait partie intégrante de la décarbonisation, du développement durable, de l'utilisation rationnelle des ressources et de la compétitivité. Une approche circulaire consiste à encourager le réemploi, le recyclage et la conception de produits durables, ainsi qu'à associer les parties prenantes de l'industrie, des pouvoirs publics et de la société civile dans la mise en œuvre de pratiques plus circulaires à grande échelle.

28. Les minéraux critiques sont indispensables à la transition énergétique. La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources sont des outils largement adoptés par la CEE à l'appui de la gestion équitable des ressources. Dans la réglementation sur les matières premières critiques, l'Union européenne a reconnu la Classification-cadre pour les ressources comme norme à suivre pour les inventaires nationaux et la divulgation d'informations par les entreprises, ce qui marque une expansion notable de son application à l'échelle internationale.

29. Lors du treizième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu à Bangkok en décembre 2024 et qui était coorganisé par les commissions régionales, la CEE a présenté son approche évolutive d'une transition juste. Le Comité de l'énergie durable a approuvé l'élaboration d'un cadre de transition juste pour des systèmes énergétiques résilients, intégrant les voix des jeunes, des syndicats et des pays sous-représentés. La publication du document intitulé « Promouvoir la justice intergénérationnelle dans la gestion des matières premières essentielles : évaluer le potentiel des interventions axées sur la demande » (ECE/ENERGY/2024/8) et les principes directeurs à venir sur une transition juste guideront la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de transition juste dans toute la région. L'approche de la transition juste a été adoptée par le Kazakhstan dans le cadre de son Partenariat pour une transition énergétique juste. La poursuite de la collaboration et de l'apprentissage transfrontalier devrait encore renforcer son impact.

30. Un des points saillants des discussions tenues lors de la réunion régionale d'examen Beijing+30, qui a eu lieu à Genève les 21 et 22 octobre 2024 et qui était organisée conjointement par la CEE et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), était qu'il fallait continuer de donner la priorité à l'égalité des genres en tant que ressort essentiel du développement durable. Cette réunion a permis de relancer l'engagement politique en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et d'évaluer les progrès réalisés en la matière dans la région de la CEE. Ont été mis en lumière les obstacles et les points d'entrée pour une action politique concrète dans des domaines tels que la promotion de l'autonomisation économique et de la représentation politique des femmes, le financement de l'égalité des genres, l'élimination de la violence faite aux femmes et la protection des femmes contre les effets des guerres et les conflits armés.

### **III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030**

#### **A. Données et statistiques**

31. L'évolution rapide des technologies ainsi que l'exploitation de l'analyse des données et de la science des données ont créé de nouvelles perspectives pour les instituts de statistiques. L'exploitation de données de l'administration publique et de données privées peut améliorer la rapidité, l'efficacité et la qualité de la production statistique. Dans le paysage évolutif des données, les organismes nationaux de statistique peuvent jouer un rôle plus large, en s'appuyant sur leur expertise en matière d'assurance de la qualité des données, de protection de la vie privée et de gestion des données. L'intelligence artificielle générative est sur le point de démultiplier la productivité et d'améliorer les services que les organismes nationaux de statistique peuvent fournir aux utilisateurs de données.

32. La coopération internationale en matière d'élaboration d'approches et d'outils communs et d'échange d'expériences devient encore plus importante dans ce contexte, en particulier pour les pays aux ressources limitées. La CEE continue d'enrichir ses travaux statistiques dans cet environnement en évolution, notamment par la collaboration avec des fournisseurs de données privés et par l'exploitation de l'intelligence artificielle, de l'informatique en nuage et d'autres techniques de pointe.

33. La soixante-douzième session plénière de la Conférence des statisticiens européens a mis en évidence la richesse de l'expérience des organismes nationaux de statistique et des agences de cartographie dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et des grands modèles de langage, et a mis en avant les questions et les défis stratégiques liés à l'intégration des nouvelles technologies. Des projets ont été lancés sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les instituts de statistique et l'amélioration de la qualité des prédictions de l'apprentissage automatique.

34. En collaboration avec les principaux partenaires internationaux opérant dans les domaines en question, la CEE a élaboré des lignes directrices méthodologiques et des recommandations méthodologiques sur : la mesure du bien-être, la cohésion sociale et les groupes de population difficiles à atteindre ; l'utilisation de nouvelles classifications pour l'indice des prix à la consommation ; l'utilisation de données privées dans les statistiques officielles ; l'éthique dans les organismes statistiques modernes. Point culminant du travail méthodologique : la Conférence des statisticiens européens a finalisé les recommandations pour le cycle de 2030 des recensements de la population et des habitations, qui a mobilisé plus de 200 experts sur plusieurs années. Les recommandations visent à circonscrire les thèmes principaux et à formuler des concepts, des définitions et des classifications harmonisés, ainsi que des

conseils sur la variété croissante des sources de données, des méthodes et des technologies utilisées pour le recensement moderne.

35. Les travaux statistiques de la CEE englobent l'ensemble des objectifs de développement durable et permettent aux organismes nationaux de statistiques de mesurer les progrès accomplis dans l'application du Programme 2030. Le travail s'est poursuivi pour améliorer la plateforme régionale de données de la CEE et le pôle de connaissances sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. De nouvelles orientations et de nouveaux outils ont été mis à disposition pour évaluer la disponibilité des données au niveau national afin de mesurer les progrès accomplis au regard des indicateurs liés aux objectifs.

## **B. Financement**

36. La Commission a continué d'aider les pays à mobiliser des financements durables grâce à des outils innovants et à des partenariats ciblés. On peut notamment citer le Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures, méthodologie d'évaluation pratique et conviviale alignée sur les objectifs. La méthodologie, ainsi que les lignes directrices qui l'accompagnent, aident les pays à planifier et à développer des infrastructures résilientes aux changements climatiques. En mai 2025, elle avait été appliquée à plus de 280 projets dans 24 secteurs et 60 pays, représentant un investissement total de 118 milliards de dollars. Les décideurs politiques, les autorités de réglementation et les acteurs du secteur privé ont été formés à l'utilisation des lignes directrices, qui mettent l'accent sur la nécessité d'attirer des financements en faveur de l'infrastructure durable pour promouvoir l'innovation, l'action climatique, les droits humains et l'égalité des genres, conformément au Pacte pour l'avenir.

37. Malgré ces efforts, le bilan récemment dressé de l'avancement des objectifs de développement durable dans la région de la CEE a montré que les progrès restaient insuffisants pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris d'ici à 2030. Des déficits de financement persistent, tant en termes de volume que de rapport coût-efficacité, en particulier dans les 17 pays de programme de la région. Au rang des obstacles recensés figurent notamment : le manque d'harmonisation entre les promoteurs de projet et les investisseurs, une perception défavorable des risques et les difficultés qu'il y a à structurer le financement sur des marchés fragmentés.

38. Afin de résoudre ces problèmes, la CEE s'est associée aux champions de haut niveau pour l'action climatique et a renforcé ses liens avec les principales institutions financières internationales. Au cours des trois dernières années, plus de 400 propositions de projets ont été analysées et plus de 40 projets, d'une valeur de 15 milliards de dollars, ont récolté un soutien. Environ 19 projets ont atteint le stade du bouclage financier total ou partiel, pour un montant total de 1,9 milliard de dollars. En 2024, un appel public à projets a donné lieu à 245 projets en lien avec le climat ; 3 ont été sélectionnés, et un financement supplémentaire de 2,6 milliards de dollars a été demandé. Ce travail souligne l'importance des approches collaboratives et ascendantes pour le financement du développement durable.

39. Les problèmes mondiaux relatifs à l'eau étant exacerbés par les changements climatiques, il est de plus en plus nécessaire d'obtenir des financements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins. La CEE continue de rassembler diverses parties prenantes (représentants des pouvoirs publics, spécialistes du domaine de l'eau, banques multilatérales de développement) afin de sensibiliser l'opinion à la difficulté de trouver des moyens de répondre aux déficits de financement.

## C. Commerce

40. Pour répondre aux préoccupations croissantes concernant les effets néfastes du commerce mondial sur les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, la CEE a intensifié son soutien au commerce durable. L'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire a continué de formuler des directives sur les meilleures pratiques, des recommandations stratégiques et des normes sur l'échange d'informations. Ces outils visent à permettre aux autorités de réglementation et aux entreprises de suivre les performances environnementales, sociales et de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement internationales, en s'appuyant sur les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

41. L'initiative d'engagement en faveur de la durabilité (« Sustainability Pledge »), lancée par l'équipe de spécialistes en 2019 en vue de promouvoir une durabilité mesurable et vérifiable dans le secteur du vêtement et de la chaussure, a recueilli plus de 100 annonces de contributions de la part d'environ 800 acteurs de l'industrie dans 30 pays d'ici à 2025, ce qui viendra renforcer la transparence dans les déclarations de durabilité et les informations communiquées par les entreprises. Forte de ce succès, la CEE étend son action à d'autres secteurs à fort impact. On peut notamment citer l'élaboration de sa recommandation n° 49, qui sert à promouvoir la transparence dans les chaînes de valeur durables et à étendre le protocole de transparence des Nations Unies à l'agroalimentaire, aux industries extractives et aux matières premières critiques, et ainsi à contribuer à la mise en œuvre du Pacte numérique mondial.

42. La Commission a intensifié ses travaux sur la desserte numérique, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des corridors de transport, lesquels sont essentiels pour garantir la liberté de transit et accélérer la circulation des marchandises à travers les frontières. En outre, dans le cadre de l'appel à l'action de la CEE et de la Chambre de commerce internationale pour le commerce numérique en vue d'un écosystème commercial mondial interopérable et numérisé, lancé en 2024, la CEE aide les pays à accélérer la transformation numérique du commerce mondial, en promouvant l'interopérabilité, l'échange de données fiables et l'introduction de normes commerciales numériques reconnues à l'échelle internationale. La CEE a également aidé les pays des Balkans occidentaux, la République de Moldova et l'Ukraine à utiliser l'ensemble de normes sur l'échange de données du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

43. Dans le domaine de la coopération en matière de réglementation, la CEE a notamment publié récemment des principes sur la conformité des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle (ECE/TRADE/486) ainsi que la déclaration relative à la réglementation technique des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle. Ces principes fondamentaux visent à réglementer les produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle et à trancher certaines questions épineuses liées à la gestion du cycle de vie afin de garantir que les systèmes d'intelligence artificielle intégrés dans les produits soient sûrs, sécurisés et dignes de confiance. Dans cette déclaration, la CEE fournit un cadre volontaire de coopération en matière de réglementation. La déclaration est maintenant ouverte à la signature des États membres, le but étant de contribuer à la convergence de la réglementation au niveau mondial, condition essentielle pour faciliter l'accès au marché.

44. La Commission a continué d'actualiser sa suite de plus de 120 normes volontaires de qualité des produits agricoles destinées à faciliter le commerce des fruits et légumes frais, des fruits séchés, des fruits à coque, des découpes de viande et des semences de pomme de terre. À une époque où la croissance ralentit et les

niveaux d'emploi formel sont moins élevés, ces normes sont particulièrement importantes pour améliorer les moyens de subsistance des agricultrices. En outre, en tant que membre de la coalition thématique sur les systèmes alimentaires durables en Europe et en Asie centrale, la CEE a continué de faciliter le dialogue régional, l'échange de connaissances, la cohérence des politiques et la programmation conjointe sur la transformation des systèmes alimentaires, notamment en coorganisant la réunion préparatoire régionale avant le deuxième bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

45. À travers les activités de son Comité directeur des capacités et des normes commerciales, la CEE a continué d'appuyer les pays en transition économique en les aidant à mieux s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales et à faire fond sur le commerce pour faire advenir un changement transformateur. En outre, la CEE a continué de soutenir les États membres dans leurs efforts de transition vers une économie circulaire grâce aux évaluations des besoins nationaux et à l'élaboration d'options stratégiques aux fins de la prise de mesures pragmatiques, notamment au Bélarus, en Serbie et au Tadjikistan.

## **D. Innovation**

46. Dans ses travaux sur l'innovation et la compétitivité, la CEE se concentre de plus en plus sur les changements systémiques et l'innovation transformatrice et expérimente des idées qui pourraient déclencher une transformation sociétale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. La CEE a maintenu son soutien au Réseau d'innovation transformatrice, qui vise à favoriser l'apprentissage par les pairs, l'expérimentation et la collaboration entre les décideurs politiques, les agences d'innovation et les experts, par des activités de formation axées sur la demande dans les pays développés et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

47. Le Réseau, le Centre commun de recherche et la Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne ont coorganisé le Forum d'action pour l'innovation transformatrice, qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2024 à Bruxelles. Le Forum a servi de plateforme pour discuter de l'innovation dans les transformations sociotechniques, en s'appuyant sur les travaux du Réseau sur la création d'écosystèmes et l'apprentissage stratégique porteur de transformations, ainsi que sur les travaux du Centre commun de recherche sur la dynamique des systèmes et l'innovation locale.

## **E. Coopération technique**

48. En 2024, la CEE a poursuivi ses activités de coopération technique aux retombées concrètes grâce à diverses sources de financement, notamment des sources du budget ordinaire et des contributions extrabudgétaires. Fondée sur des travaux normatifs et guidée par les besoins des pays, la coopération technique de la CEE est axée sur la demande, et prend la forme d'un soutien analytique, d'un renforcement des capacités et de services consultatifs aux niveaux national, sous-régional et régional. La collaboration avec les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les entités des Nations Unies actives dans la région, a renforcé le lien entre les cadres établis par la CEE et la mise en œuvre sur le terrain ; en effet, de nouvelles priorités ont été dégagées et des initiatives conjointes ont pris forme.

49. L'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est ont été les principaux bénéficiaires de la coopération technique, étant respectivement les récipiendaires de 27 % et de 13 % des activités de coopération technique. Viennent ensuite les régions du Caucase et de

l'Europe de l'Est (respectivement 9 % et 6 %). Près de la moitié (43 %) des initiatives avaient une portée régionale, ce qui favorisait les progrès communs entre les pays.

50. Plusieurs initiatives ont allié études analytiques, examens et activités de renforcement des capacités. Dans le domaine de l'énergie durable, des idées et des recommandations stratégiques ont été formulées dans des études portant sur les sujets suivants : l'intégration de la double transition avec les systèmes énergétiques existants ; la création d'une agence nationale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Géorgie ; la connectivité énergétique en Asie centrale. Ces études ont aidé les autorités de ces pays à faire progresser l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).

51. Dans le domaine des données et des statistiques, la CEE a procédé à une évaluation globale du système statistique national de l'Ouzbékistan, constatant les progrès accomplis et formulant des recommandations stratégiques. Dans le cadre des examens sectoriels des statistiques sur l'environnement et les changements climatiques en Géorgie et au Kazakhstan, une évaluation de la qualité et de l'utilisation des données a été faite, ce qui a favorisé l'échange de connaissances Sud-Sud.

52. Dans le domaine de la gouvernance environnementale, la CEE a soutenu l'adhésion de l'Arménie au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants en examinant les cadres législatifs et en recommandant des structures aux fins de l'établissement d'un système national de registres des rejets et transferts de polluants, l'idée étant d'améliorer la transparence et l'accès du public à l'information sur l'environnement.

53. Dans le cadre de la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques, la CEE a commandé des rapports sur les initiatives des Nations Unies en matière de gestion de l'eau dans le Caucase du Sud et en Asie centrale, dans lesquels elle a identifié des points d'entrée stratégiques et programmatiques pour une action conjointe des Nations Unies. Les conclusions des rapports ont permis de renforcer la capacité des équipes nationales à relever les défis liés à l'eau et ont éclairé les initiatives conjointes potentielles.

54. Les activités de coopération technique dans la région de la CEE ont été coordonnées par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, ce qui a favorisé la prise en main nationale et une coopération plus poussée avec les parties prenantes du développement. L'approche intégrée a renforcé l'impact et la durabilité de l'action de la CEE.

#### **IV. Coup de projecteur : l'action locale en faveur du développement durable**

55. L'action locale est la pierre angulaire du développement durable ; les autorités locales sont en première ligne pour gérer la croissance urbaine rapide et fournir des services de logement, de transport, d'assainissement et d'énergie, qui sont tous au cœur des objectifs de développement durable. Les villes subissent de plein fouet les effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement. Étant donné l'insuffisance de l'action globale menée pour réaliser le Programme 2030, le rôle des autorités locales et régionales dans la réalisation des objectifs est devenu plus urgent que jamais.

56. Les autorités locales sont particulièrement bien placées pour traduire les engagements mondiaux en résultats tangibles, en raison de leur proximité avec les citoyens, de leur connaissance approfondie des contextes locaux et de leur capacité à

agir rapidement et de manière inclusive. L'ancrage des objectifs au niveau local, via un processus de subsidiarité, de gouvernance à plusieurs niveaux, d'inclusion et de partenariat, est non seulement une nécessité pour réaliser le Programme 2030, mais aussi le moteur de son accélération.

57. La Commission a fait preuve d'un dévouement sans faille pour promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux et l'action locale en faveur des objectifs, en soutenant activement les villes en tant qu'acteurs incontournables et en se faisant leur porte-voix au sein du système des Nations Unies. Grâce à son mandat transversal en matière de développement urbain durable, la CEE joue un rôle essentiel dans l'ancrage local des objectifs dans la région et au-delà, en aidant à renforcer la résilience, la durabilité et l'inclusivité face à l'accumulation des enjeux mondiaux. Le travail de la CEE permet aux autorités locales d'être équipées, responsabilisées et mobilisées, ce qui permet de stimuler le progrès mondial à partir de la base.

58. En 2024, le quatrième Forum des maires, intitulé « Sommet des villes du futur », s'est tenu à Genève les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, juste avant la quatre-vingt-cinquième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui s'est tenue du 2 au 4 octobre, et a rassemblé plus de 400 participants de toute la région de la CEE et du monde entier. Sur la lancée du Sommet de l'avenir et du Pacte pour l'avenir, le Forum a offert aux dirigeantes et dirigeants des villes un espace de réflexion sur la manière de mettre en œuvre le Pacte au niveau local, par le développement durable, la transformation numérique et la gouvernance inclusive. Il s'est conclu par l'adoption d'une déclaration finale tournée vers l'avenir, qui a été transmise au Secrétaire général ; y est souligné le rôle d'incubateurs d'innovation des villes ainsi que leur fonction de boucliers de l'équité, de la résilience et de la durabilité.

59. Le Forum des maires a également continué à innover en renforçant la gouvernance à plusieurs niveaux. En tant que plateforme unique des Nations Unies permettant aux maires de participer directement à des processus intergouvernementaux, cette manifestation a démontré que les villes étaient de plus en plus considérées comme des acteurs essentiels du système multilatéral en pleine évolution. Dans son appel en faveur d'une reconnaissance formelle des autorités locales et régionales au sein du système des Nations Unies, le Forum a souligné qu'il fallait une structure de gouvernance mondiale plus inclusive et en réseau. Les États ont été invités à envisager le Forum comme un modèle efficace permettant aux villes de toutes les régions des Nations Unies d'échanger des connaissances, des bonnes pratiques et des solutions locales, ainsi qu'à participer aux travaux des Nations Unies sur l'ancrage local des objectifs et d'autres programmes et enjeux mondiaux.

60. La Commission a également contribué à ancrer localement les objectifs en appuyant l'élaboration d'examens locaux volontaires. Ces outils deviennent de plus en plus indispensables pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et la planification des mesures correspondantes au niveau local. La troisième édition des directives régionales pour les examens locaux volontaires a été approuvée. Ces directives permettent aux villes d'obtenir des conseils pratiques et actualisés fondés sur des expériences testées en conditions réelles, notamment en ce qui concerne les défis liés aux données et aux indicateurs. Le matériel de formation en ligne a été conçu et traduit en russe et a été complété par des webinaires bilingues afin d'élargir l'accès à l'Europe de l'Est, au Caucase et à l'Asie centrale.

61. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Département des affaires économiques et sociales, un soutien technique concret a été apporté à des villes, notamment Niš (Serbie), Tbilissi, Bichkek et Douchanbé, dans le cadre de leur examen local volontaire. À Bichkek, la

CEE a également soutenu le renforcement des capacités afin d'aligner les processus de planification municipale sur les résultats de l'examen local volontaire.

62. En Ukraine, la CEE a poursuivi son assistance vitale dans le cadre du projet « UN4UkrainianCities », qui soutient la planification urbaine durable post-conflit et le renforcement de la résilience. Le projet portait sur Kharkiv et Mykolaiv et visait à terme toutes les villes ukrainiennes, en renforçant le relèvement à long terme par un développement urbain inclusif et l'autonomisation locale.

## **V. Tirer parti des partenariats intrarégionaux et transrégionaux pour le développement durable**

63. La Commission travaille avec des partenaires pour amplifier les effets produits, mutualiser les ressources et l'expertise, assurer la cohérence de l'élaboration des normes, partager les connaissances et soutenir les pays de programme par la coopération technique et le renforcement des capacités. Ces partenariats collaboratifs – avec les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales – jouent un rôle crucial pour que la CEE puisse s'acquitter efficacement de ses mandats en complémentarité avec d'autres organisations et faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030.

64. La Commission a poursuivi son soutien aux pays d'Asie centrale via son programme conjoint avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Le soutien apporté au cours de la période 2024-2025 a notamment consisté à faciliter les dialogues politiques sur l'accélération de l'innovation transformatrice et la transition vers le commerce numérique. Dans le cadre du Programme spécial, la CEE a également organisé des activités de formation pour appuyer la mise en œuvre de diverses stratégies sur la facilitation du commerce, l'innovation et le commerce durable.

65. Un certain nombre de domaines d'activité de la CEE sont sous-tendus par des collaborations de longue date avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, la CEE continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé afin de gérer le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui vise à réunir les ministères des transports, de la santé et de l'environnement afin de trouver des solutions pour un transport urbain durable en mettant l'accent sur la mobilité active, les transports publics, les emplois verts et la planification spatiale. En 2024, le Plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche, qui vise à promouvoir la marche en tant qu'élément fondamental du transport, a été adopté.

66. La Commission unit ses efforts à ceux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre d'un projet commun visant à mettre en œuvre le Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures dans certains pays des trois régions. En outre, en collaboration avec les commissions régionales et la CNUCED, la CEE a lancé la sixième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. L'enquête de 2025 couvre 62 mesures, y compris de nouvelles mesures sur la facilitation des échanges pour le commerce électronique et la facilitation des échanges verts, ce qui va dans le sens d'une meilleure mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

67. Les travaux de la Commission sur la transformation numérique pour un transport transfrontalier durable et compétitif s'appuient sur une coopération

multipartite et des partenariats de longue date afin de garantir une approche équilibrée entre les objectifs politiques des États membres et les exigences du secteur en matière de transport et de facilitation des échanges. Les travaux sur le système international eTIR sont menés en étroite collaboration avec l'Union internationale des transports routiers, tandis que les efforts visant à dématérialiser le carnet de passages en douane sont en cours, en partenariat avec la Fédération internationale de l'automobile. La CEE tire également parti des points d'intérêt et d'expertise qu'elle partage avec l'Union européenne, l'Union économique eurasiatique, l'Organisation mondiale des douanes, le Forum international des transports et d'autres organismes, l'objectif étant d'exploiter les synergies et d'éviter les doubles emplois.

68. Défendant le rôle essentiel du travail fait à l'échelon local pour faire avancer le développement durable, la CEE organise les réunions du Forum des maires avec la CEA, la CEPALC, la CESAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en partenariat avec Global Cities Hub et Cités et gouvernements locaux unis, et en coopération avec le PNUE et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

69. Un réseau de neuf centres d'excellence (représentant des universités et des organisations de la société civile) répartis dans la région soutient la CEE dans la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable en recueillant les meilleures pratiques, en menant des recherches, en apportant un soutien et en proposant des formations dans les domaines du logement, des villes intelligentes durables, du développement urbain et de l'aménagement du territoire.

70. La Commission travaille dans le cadre d'un accord de partenariat permanent avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de favoriser un développement durable coordonné dans le secteur forestier de la région de la CEE. En outre, la CEE s'est associée au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à la CESAO, aux États membres et aux villes dans la Coalition en faveur des arbres dans les villes arides, dans le cadre de laquelle a été élaboré un plan d'action collectif visant à soutenir l'intégration des arbres dans les villes arides dans les plans et les financements locaux, nationaux et internationaux. La CEE collabore également avec la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale sur le financement de la foresterie urbaine dans les villes arides.

71. L'Observatoire international des infrastructures de transport a été mis en place par la CEE en partenariat avec la Banque islamique de développement. Il s'agit d'un système d'information géographique multilatéral sur le Web qui permet de cartographier et d'analyser les infrastructures de transport multimodales, notamment les routes, les chemins de fer, les ports, les aéroports, les voies navigables intérieures, les plateformes logistiques et les postes-frontières. Il comprend actuellement les données de 79 États membres, et celles de 27 pays supplémentaires seront incluses dans le courant de l'année 2025. La plateforme est un outil stratégique permettant aux pouvoirs publics de faire connaître auprès des banques multilatérales de développement et d'autres partenaires financiers leurs priorités en matière d'infrastructures de transport et de promouvoir des projets prêts à être financés.

72. Les partenariats multipartites et horizontaux ont également été renforcés pour faire progresser la transition vers l'énergie durable. En particulier, la collaboration avec un certain nombre de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources et de centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon a été renforcée. Ces entités indépendantes, implantées localement dans les zones géographiques locales qui les intéressent et agissant en

collaboration avec les administrations nationales et locales, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, ont pour objectif de diffuser les outils de la CEE, tels que la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, ainsi que de renforcer les capacités en la matière, afin qu'ils puissent être appliqués aux niveaux régional et national.

## VI. Conclusion

73. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reste un cadre d'orientation cardinal pour la région de la CEE, même si des crises persistantes – instabilité géopolitique, dégradation de l'environnement et perturbations technologiques – remettent en question le rythme et la cohérence des progrès. Dans ce contexte, la CEE a continué de jouer un rôle essentiel en soutenant ses États membres au moyen de cadres normatifs, d'un dialogue politique, de données et d'outils analytiques, et d'une coopération technique. Son mandat couvre tous les objectifs de développement durable, la priorité étant mise sur les questions transversales, telles que l'environnement, l'énergie, l'infrastructure durable et l'inclusion.

74. Dans un contexte où les seuils environnementaux sont de plus en plus souvent dépassés et où les risques s'accumulent dans tous les secteurs, le Programme 2030, par son axe préventif, est un guide essentiel à suivre. Par leur importance, les méthodologies de prévision et les données solides commencent à s'imposer dans la planification de ripostes résilientes. Les travaux de la CEE sur la qualité de l'air, la coopération dans le domaine de l'eau, le développement urbain et l'énergie durable ont permis de remédier aux vulnérabilités régionales et de promouvoir des solutions intégrées.

75. Le présent rapport donne un aperçu de la manière dont la CEE se sert du multilatéralisme et des partenariats – de la coopération technique en Asie centrale et en Europe du Sud-Est à l'harmonisation des politiques dans les corridors de transport – afin de réduire les disparités et de soutenir une action cohérente. Les efforts déployés par la CEE pour faciliter le passage au numérique, promouvoir l'utilisation efficace des ressources et renforcer les capacités des autorités locales constituent les piliers fondamentaux d'un relèvement inclusif et d'une durabilité à long terme.

76. À l'avenir, il sera essentiel de compter avec une vision commune, sous-tendue par une gouvernance solide à plusieurs niveaux et des outils de mise en œuvre efficaces. En favorisant la circularité, la résilience et l'innovation, la CEE continuera de fournir des plateformes de dialogue, de coordination et de coopération, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. La CEE reste déterminée à favoriser l'échange de connaissances, à faciliter l'investissement et à orienter les politiques fondées sur des données probantes dans le cadre d'une réponse collective aux défis de développement durable que connaît la région.